

LOGNES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Lognes se réunira en séance publique ordinaire

le lundi 29 septembre 2014, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville.

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2014.
2. Rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée – année 2013.
3. Règlement intérieur du Conseil Municipal – Clarification de la rédaction de trois articles.
4. Recensement général de la population 2015 – Rémunération des agents recenseurs.
5. Convention avec l'Education Nationale de mise à disposition d'intervenants extérieurs dans le cadre de l'E.P.S. à l'école.
6. Subvention à l'Office Municipal des Sports – année 2014.
7. Subvention à l'association sportive du collège de la Maillière section canoë kayak – année 2014.
8. Subventions exceptionnelles aux associations sportives – année 2014.
9. Rétrocession par l'EPAMarne à la commune de Lognes de l'emprise foncière de l'allée du Haras et du poste EDF « Ecurie ».
10. Rétrocession par l'EPAMarne à la commune de Lognes de l'accotement nord du mail Victor Hugo.
11. Désaffectation et déclassement de délaissés de voirie situés rond-point Yitzhak Rabin – parcelle AI 64.
12. Avis du Conseil Municipal sur la modification de la liste des compétences de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée : ajout de la compétence « santé ».
13. Convention de financement entre le département de Seine-et-Marne et la commune de Lognes pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.
14. Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Lognes et l'association « Relais Jeunes 77 » - année 2014.
15. Décision Modificative Budgétaire n°2 – année 2014.
16. Taxe sur la consommation finale d'électricité – actualisation du coefficient multiplicateur.
17. Convention cadre années 2014/2020 pour le développement de l'offre artistique entre la commune de Lognes et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère industriel et commercial « la Ferme du Buisson ».
18. Communications du Maire.

* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuvé par le Bureau Municipal
du 15 septembre 2014**

En Mairie, le 16 septembre 2014

Michel RICART

Maire de Lognes